

**Conseil Municipal**  
**Mercredi 23 juin 2021 – 18h00**  
**Salle des Fêtes**

**Ordre du jour :**

- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2021
- DELIBERATIONS :
  - Modification des modalités de location de salles aux particuliers
  - Création d'un nom d'avenue pour un tronçon de la RD56
  - Intégration des parcelles de la rue Théodore Monod et de la place de la Fraternité dans le domaine public communal
  - Intégration des parcelles cadastrées AN 430 et AN 500 dans le domaine public communal
  - Validation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque en toiture d'un bâtiment public
  - Création d'un poste de technicien territorial à temps complet
  - Création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale principal à temps complet
  - Création d'un poste de technicien territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - Création d'un poste de rédacteur territorial principal 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet
  - Modalités de mise en œuvre de l'article 47 de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 concernant le temps de travail des agents publics
  - Validation des garanties d'emprunts de la société Promologis pour la création d'une opération de 24 logements au 2 rue Jean Jaurès
  - Adhésion à l'association « Centre International de Recherche et Documentation Occitanes »
  - Validation des modifications des statuts du SAGe
  - Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation
  - Validation de la renégociation de prêts repris par un emprunt auprès de France Locale
  - Validation d'un nouvel emprunt auprès de France Locale
  - Validation de la Décision Modificative du Budget Primitif 2021 n°1
  - Validation d'un marché public pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du Château des Confluences
  - Avis sur le projet arrêté du Programme Local de l'Habitat 2022-2027 du Muretain Agglo
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



**Jean-Louis COLL**  
**Maire de Pinsaguel**

*Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19 :*

- *La séance se déroulera en dehors de la Salle du Conseil habituelle afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur*
- *La séance restera publique mais limitée à 10 personnes maximum*